## Compte rendu de la commission d'harmonisation académique Travaux Personnels Encadrés 2007

## Les préconisations

- 1- Se référer à la charte, qui a pour objectif de faire bénéficier les lycéens des mêmes conditions d'encadrement et de préparation à la soutenance orale.
- 2- Comme indiqué dans la charte, les groupes de quatre sont à bannir.
- 3- Les « échanges» d'examinateurs entre les établissements permettent d'harmoniser les pratiques et de connaître les difficultés particulières rencontrées dans certains (matérielles, culturelles ...). Ils peuvent être poursuivis.
- 4- Afin de « traiter» équitablement l'ensemble des élèves, le **CALENDRIER** doit être **UNIQUE** pour l'Académie; des dates identiques de soutenance faciliteront les échanges d'évaluateurs. Ce point implique un «démarrage" général des TPE dès la **deuxième semaine de classe**, la soutenance intervenant la première semaine de septembre et la réunion d'harmonisation académique la dernière semaine de septembre.
- 5- La charte, dont les chefs d'établissement disposent d'une version numérique et d'une autre en document papier, doit être remise aux professeurs concernés **dès la prérentrée**.
- 6- Il est important que l'un au moins des membres du jury de soutenance soit un spécialiste de l'une des disciplines impliquées.
- 7- Des professeurs documentalistes souhaiteraient participer à l'évaluation des TPE. Il est recommandé de les intégrer dans les équipes lorsque cela est possible.
- 8- Il est indispensable que les professeurs encadrant les TPE fassent des «points» réguliers pour, par exemple, vérifier le contenu scientifique des problématiques en série S, limiter ou élargir le sujet, sortir des impasses, vérifier l'adéquation production / problématique ...
- 9- Il est rappelé que l'entraînement à la soutenance orale est une obligation, car si les TPE visent à développer des compétences de recherche et de synthèse, ils exigent également un travail 'expression et de communication orale.
- 10- Un «modèle» de fiche de synthèse est distribué aux membres de la commission à la demande de certains mais il ne doit pas être communiqué en l'état aux élèves.
- 11- Il est demandé que la bibliographie « webographie » soit jointe à la fiche de synthèse.

12- Les élèves devront fournir, quinze jours avant la soutenance, une fiche technique listant le matériel nécessaire à la soutenance et présentant leur production.

## Conclusion

Madame Le Bourlot tient à remercier les Chefs d'établissement qui ont contribué à la bonne mise en place des T.P.E et à leur évaluation. Elle sait gré aux Directeurs et Proviseurs qui ont facilité le travail d'harmonisation académique en remettant en temps voulu les fiches d'élèves et les moyennes des notes obtenues. L'attitude de patience collective dans l'attente que les moyennes soient effectuées - tâche qui ne doit pas relever de la commission - la qualité des échanges pour que les TPE soient vécus par les élèves comme formateurs, l'esprit de coopération des douze professeurs référents, méritent d'être soulignés.

Fait à Nouméa, le 1er octobre 2007 Madame CORNAILLE Martine Validé par Madame LE BOURLOT